



ORTHORISQ

" Vers une limitation du nombre des déclarations d'EPR " **newsletter 24/03/2011**

Chers adhérents,

ORTHORISQ fonctionne à présent à plein régime. D'ici la fin de l'année 2011, nous vous transmettrons des recommandations, alertes et procédures de récupération qui devraient permettre de prévenir ou de récupérer dans les meilleures conditions des situations à risque que vous nous avez signalées par vos déclarations d'EPR. Nous attirons votre attention sur ces propositions qui permettent d'apporter des solutions à plus de 1500 déclarations sur les 8000 recueillies à ce jour par ORTHORISQ.

Afin de pérenniser notre activité, sans modification de vos cotisations, un ciblage précis des situations auxquelles nous voudrions apporter une solution est souhaitable ainsi qu'une limitation de vos déclarations à 2 par an et par adhérent (sauf événement très particulier que vous jugeriez utile de nous signaler en plus de deux déclarations antérieurement envoyées). Pour information, l'entraînement des experts, votre meilleure compréhension de ce qui est attendu dans une déclaration d'EPR, ont permis, dans ce même but, de doubler le nombre de déclarations traitées par vacation d'expertise.

En dehors de l'application de la check-list faisant partie de votre programme individuel, les situations que nous souhaiterions étudier sont actuellement les suivantes :

Pour les déclarations qui concernent le matériel : La priorité concerne les réinterventions (reprises, ablations de matériel).

Pour les déclarations qui concernent les erreurs de site opératoire : Les trois thèmes privilégiés concernent, la chirurgie ambulatoire, les changements de l'ordre de passage des patients au bloc opératoire et les changements d'avis du patient sur le site à opérer.

Pour les déclarations qui concernent l'antibioprophylaxie : la mise à jour des recommandations d'antibioprophylaxie qui définissent "qui fait quoi quand ?" devraient résoudre de nombreux dysfonctionnements. Nous restons intéressés par les dysfonctionnements, sur ce thème, qui sont en rapport avec la mise en application de la Check-list.

Pour les déclarations qui concernent la préparation inadaptée du site opératoire : Les préparations cutanées dans le contexte de la chirurgie traumatologique ou lors de la prise en charge en chirurgie ambulatoire nous intéressent plus particulièrement.

Vous remerciant de votre collaboration à ces voies d'amélioration de la sécurité de nos pratiques, Bien cordialement

Jacques-Yves Nordin, président d'ORTHORISQ

Olivier Charrois, directeur d'ORTHORISQ

Henri Bonfait, directeur-adjoint et responsable du groupe prévention du risque infectieux Gérard Bollini, responsable du groupe erreur de site opératoire

Philippe Tracol, responsable du groupe matériel

Christian Couturier, représentant des adhérents
Orthorisq